

ANNEXE II
Règlement d'examen

Règlement d'examen

Intitulé des épreuves	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat Apprentis CFA ou sections d'apprentissage habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 – Pratiques professionnelles des services administratifs	UP1	6	CCF*	CCF	Ponctuelle orale	40 min après 20 min de préparation
EP2 – Culture professionnelle	UP2	7**	CCF	CCF	Ponctuelle écrite	1 h (+ 1 h PSE)
EG 1 – Français – Histoire-géographie – Éducation civique	UG1	6	Ponctuelle écrite	CCF	Ponctuelle écrite	3 h
EG 2 – Mathématiques	UG2	4	CCF	CCF	Ponctuelle écrite	1 h
EG 3 – Éducation physique et sportive	UG3	2	CCF	CCF	Ponctuelle	

* Contrôle en cours de formation.

** Dont coefficient 1 pour la prévention, santé, environnement.